Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-0930032026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 02/04/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 29
Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 30 mars 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **trente du mois de mars** à dix-neuf **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mme DUCOUDRÉ . Ms SOUFFLET . DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. D'HERVÉ . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Benoît CHARTIE a été nommé secrétaire.

****

N° 09

OBJET : Désignation des membres des commissions municipales

Mme la Maire expose que : « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*
Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.
Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-0930032026-DE

principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ». (art. L.2121-22 du CGCT)

Les commissions municipales qui ne peuvent être composées que de conseillers municipaux, sont ainsi chargées, chacune dans leur domaine, d'étudier les dossiers qui leur sont confiés par la Maire et d'élaborer des propositions.
Ces propositions sont ensuite soumises à l'approbation du Bureau Municipal. Puis elles permettront de préparer les délibérations qui seront soumises au vote du Conseil Municipal.
Les commissions municipales sont également en charge de préparer, chaque année, le projet de budget pour l'exercice suivant dans leur domaine.
Les commissions municipales n'ont pas de pouvoir de décision.
Présidées de droit par la Maire, elles sont dirigées par un adjoint ou un conseiller délégué qui recueille les avis et les suggestions des membres puis fait approuver une proposition finale. Elles rendent des avis destinés à aider le Conseil Municipal lors de ses délibérations.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L.2121-1 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L.2121-1 du CGCT).
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Mme la Maire propose au conseil municipal de définir les différentes commissions communales et d'en désigner les membres.

A l'instar de ce qui se pratiquait sous les mandats précédents, Mme la Maire propose de créer des commissions qui correspondent à la délégation dont est titulaire chaque adjoint qui seront pilotées par les conseillers municipaux délégués à ces domaines, à savoir :

- Transition écologique et agriculture,
- Solidarités
- Finances, ressources humaines et vie économique,
- Enfance, jeunesse, vie scolaire,
- Urbanisme, vie métropolitaine et territoriale,
- Vie citoyenne, sécurité, bâtiments publics et patrimoine,
- Communication,
- Culture,
- Vie associative, vie sportive et leurs infrastructures.

Mme la Maire précise que pour certaines questions, un travail en sous-groupes des commissions sera envisagé.

De même, des groupes de travail thématiques, comités de pilotage, techniques ou de suivi pourront être constitués au gré des projets.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour procéder à un vote à main levée.

A l'unanimité des voix (29 voix pour), le Conseil Municipal désigne comme suit les membres de commissions communales :

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-0930032026-DE

Commission Transition écologique et agriculture	**Commission Solidarités**	**Commission Finances, ressources humaines et vie économique**
Olivier MOSSET	Olivier MOSSET	Olivier MOSSET
Benoît D'HERVÉ	Chahrazzed SAHEL	Jean, Sébastien ICAZE
Fabrice ROSSÉ	Anne GUSTAVE	Lydia BUSIGNIES
Emmanuelle CAPLAN	Loraline GAUTHIER	Benoît CHARTIE
Julie GÉRARD	Sophie PELOIS	David GUYOMARCH
Loraline GAUTHIER	Lydia BUSIGNIES	Bruno DEMELIN
Gil SOUFFLET	Maryline ESTIVAL	Matthieu MORANGE
	Félix JEANMOUGIN	Christian GILLOT
		Gil SOUFFLET

Commission Enfance, jeunesse, vie scolaire	**Commission Urbanisme, vie métropolitaine et territoriale**	**Commission Vie citoyenne, sécurité, bâtiments publics et patrimoine**
Benoît D'HERVÉ	Olivier MOSSET	Benoît D'HERVÉ
Anissée JAAFAR	Julie GERARD	Nicolas PERRINE
Anne GUSTAVE	Benoît CHARTIE	Fabrice ROSSÉ
Claudie BARILLOT	Anne-Marie GLEMAU	Emmanuelle CPALAN
Loraline GAUTHIER	Félix JEANMOUGIN	Lydia BUSIGNIES
Sophie PELOIS	Christian GILLOT	Olivier LATOUCHE
Timon GAULIN-CREPSEL		Timon GAULIN-CRESPEL
François JORE		François JORE
Marion GACHOT		Anne-Marie GLEMAU
Maryline ESTIVAL		
Gil SOUFFLET		

Commission Communication	**Commission Vie associative, vie sportive et leurs infrastructures**	**Commission Culture**
Jean, Sébastien ICAZE	Chahrazzed SAHEL	Nicolas PERRINE
Timon GAULIN-CRESPEL	Anissée JAAFAR	Anne GUSTAVE
François JORE	Olivier LATOUCHE	Claudie BARILLOT
Julie DUCOUDRÉ	Marion GACHOT	Sophie PELOIS
David GUYOMARCH	Julie DUCOUDRE	François JORE
Matthieu MORANGE	David GUYOMARCH	Gil SOUFFLET

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-0930032026-DE

	Bruno DEMELIN	
	Félix JEANMOUGIN	
	Matthieu MORANGE	

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*





Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 02/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*



